

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**Registre des Délibérations du conseil municipal du 02 Juin 2021**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
02/07/2021	09/07/2021	En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 17

*L'an deux mil vingt et un,*

*Le 08 juillet à 20 Heures 00, le **Conseil Municipal** légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVÉ, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : ALEXANDRE Pierre, BOURGEOIS Anne, LEGOUT Séverine, SACHET Elodie,

**ABSENTS** : BOULET Peggy, DURET François

**POUVOIR** : LEGOUT Séverine donne pouvoir à LAUNAY Chantal, ALEXANDRE Pierre donne pouvoir à JALLU Yann, BOURGEOIS Anne, donne pouvoir à Pascal HERVÉ, SACHET Elodie donne pouvoir à JOUAUX Laëtitia

**Mme Fabienne LANDAIS a été élue secrétaire de séance.**

**N° 01-06-2021 – Autorisation de passage sur domaine public – Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée**

*Visée en préfecture le 13 juillet 2021*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en octobre 2013 le Département d'Ille & Vilaine, Antrain Communauté, la Commune de Bazouges la Pérouse ont signé, avec les propriétaires de terrains privés, une convention d'autorisation de passage du public sur un sentier privé.

Les propriétaires ont récemment exposé leur souhait de refermer en partie ce sentier privé.

Monsieur le Maire présente donc au conseil municipal un ajustement du tracé limitant le passage sur le sentier privé et passant désormais sur un chemin figurant dans le domaine public de la Commune sur une longueur d'environ 200m.

Il est précisé que ce chemin affecte notamment les sentiers inscrit au PDIPR « Le Grand Tour de Villecartier » et « Le Circuit de la Ballue ».

Monsieur le Maire présente les tracés existants et futurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Valide** la modification du tracé du PDIPR tel que présenté sur le plan annexé à la présente délibération

**Prend acte** du passage de celui-ci sur le domaine public municipal

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**N° 02-06-2021 – Autorisation lancement de marché public – remplacement d'un pont**

*Visée en préfecture le 13 juillet 2021*

Entre le lieudit « le Pont » à Noyal sous Bazouges et celui de « La Pinderie » à Bazouges la Pérouse le ponceau traversant la Tamoute présente une faiblesse nécessitant son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 05 mai dernier, le conseil municipal a accepté la Commune de Bazouges la Pérouse assure pour les deux collectivités la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que le montant du marché sera très certainement supérieur au seuil de sa délégation en matière de marché public, aussi il est nécessaire d'obtenir l'aval du conseil municipal avant la publication des documents de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire présente les documents en précisant que ceux-ci ont fait l'objet d'un accord préalable du conseil municipal de Noyal Sous Bazouges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** monsieur le maire à lancer la consultation des entreprises pour le remplacement du pont

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N° 03-06-2021 – Approbation du Rapport Annuel du Délégué de Service Public – Assainissement Collectif**

*Visée en préfecture le 13 juillet 2021*

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 du délégué concernant la gestion des eaux usées.

Il précise que la gestion des eaux usées de la commune ainsi que de la station d'épuration font l'objet d'un contrat d'affermage avec Véolia jusqu'en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Prend acte** du rapport annuel relatif à l'assainissement collectif

**N° 04-06-2021 – Création et dénomination d'une voie publique**

*Visée en préfecture le 13 juillet 2021*

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal il avait été débattu de la possibilité de dénomination d'une voie en « allée du souvenir ».

Il précise que suite à ce premier échange, des représentants de l'association des anciens combattant et des citoyens de la paix ont rencontré des conseillers municipaux afin de préciser leurs attentes.

Il expose qu'il en est ressorti une proposition qu'il soumet au conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de la création d'une voie publique entre les deux cimetières, débouchant d'une part dans la rue de l'église et d'une part dans la rue des douves

**Décide** de nommer de cette voie en tant que « Allée du Souvenir »

Le Maire,  
P. HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/06/2021 – 02/06/2021 – 03/06/2021 – 04/06/2021

HERVÉ Pascal, Maire		JALLU Yann	
BONDIGUEL Nathalie, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		ALEXANDRE Pierre	Excusé, pouvoir à Y. JALLU
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		LEGOUT Séverine	Excusée, pouvoir à C. LAUNAY
GUIBLIN Aline, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BOULET Peggy	Absente
LE GONIDEC Guy 4 <sup>ème</sup> Adjoint		ROCHELLE Stéphane	
LANDAIS Fabienne 5 <sup>ème</sup> Adjointe		SAINT MLEUX Xavier	
GORON Rémy,		JOUAUX Laëtitia	
LAUNAY Chantal,		SACHET Élodie	Excusée, pouvoir à L. JOUAUX
BRIAND Henri,		DURET François	Absent
BOURGEOIS Anne,	Excusé, pouvoir à P. HERVÉ		